

PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL D'ECOLE - Date : 24/02/2017 de 17h30 à 19h30

Participants :

Représentant la municipalité : Thierry Sellier. Adjoint au maire délégué au patrimoine, à la sécurité des équipements, à la commission communale de sécurité et d'accessibilité, à la concertation, à la coordination de l'action dans les quartiers, à la restauration scolaire et au quartier Bac-Bécon-Flachat.

Education nationale : Madame Neveu, Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription d'Asnières

Délégué Départemental de l'Éducation nationale : M. Labarre (absent, excusé)

Représentants des Parents Titulaires			Représentants des Parents Suppléants			Enseignants		
GPC	MURA Catherine	X	GPC	SMITH Alexandra		CPA	Catherine FOUCAULT	X
GPC	GALLET Valérie	X	GPC	GOSSET Valérie		CPB	K. Höerner-Chaigneau	X
GPC	BOUCHARD Laure		GPC	TARO Stéphanie		CPC	Alexandra SECONDI	X
GPC	SCHERMULY Sandra	X	GPC	MASSON Anne	X	CPD	Valérie SALOME	X
GPC	WARO Eve		GPC	CLEMENT Céline		CE1A	M. BEDOUI-BOUDARD	X
GPC	SALCE Sébastien		GPC	ANTONCIC Myriam		CE1B	Isabelle SCHAEFFER	X
GPC	PINHEIRO Sandra	X	GPC	MARCHAND Alexis		CE1C	Dorothee HOURCADE	X
GPC	ALLIOT Samuel	X	GPC	SOUGAKOFF Nathalie		CE2A	Marianne BUARD	X
GPC	EL BAZ Sabrina	X	GPC	PHEMIUS Patriss		CE2B	Pauline DEMAY	X
GPC	MENDIVIL Inès	X	GPC	LUQUET Camille		CE2C	Isabelle HOREN	X
GPC	SILLE Sandrine		GPC	RAGOT Camille		ULIS	Barbara KIZIKLAR	X
PEEP	LUSTIG Sylvie	X	PEEP	DERUE-BERNARD S.		CM1A	Claire POPHILLAT	X
PEEP	BALLENGHIEN Sandrine	X	PEEP	FORGET Frédérique		CM1B	J.B. CHANTELAUZE	Exc.
PEEP	AMIRA Isaure	X	PEEP	NOUR Samia	X		Carole. REDING	EXC.
PEEP	BERRIER Julie	X	PEEP	MAGON DE St ELIER C.		CM1C	Marion FAURE	X
PEEP	BOESSE Elodie		PEEP	BEDIER Isabelle	X	CM2A	Alexandra SECCI	X
PEEP	DE St PHALLE Sophie		PEEP	SIMOES Antonio		CM2B	P. RUBAT DU MERAC	X
						CM2C	Fabien RIO	X
						Rased	Auréli GOURGEON	Exc.

Temps périscolaire : M. Sully Bonvel, Responsable ACM Fontaine élémentaire (absent)

Points à l'ordre du jour :

- Livrets scolaires
- Aide aux élèves en difficulté
- Evènements liés au projet d'école
- Manifestations de fin d'année
- Prévention de la violence entre élèves
- Travaux de maintenance du bâtiment
- Fonctionnement de la bibliothèque de l'école
- Temps périscolaires et harmonisation avec les temps d'enseignement
- Questions diverses

1) LES LIVRETS SCOLAIRES

- Actuellement, les nouveaux livrets scolaires sont une source d'inquiétude pour les parents qui sont un peu déboussolés par la nouveauté des critères d'évaluation (= soit le « Positionnement Objectifs d'apprentissage » présent sur les livrets scolaires).
 - Cependant, concernant l'équipe enseignante, les nouveaux livrets scolaires ont donné lieu à de très nombreuses concertations au sein de l'équipe enseignante qui a mené une grande réflexion autour des nouveaux items d'évaluation (« non atteints », « partiellement atteints », « atteints », « dépassé »). D'un point de vue pédagogique, le travail sur les livrets a été très fructueux et enrichissant pour l'équipe enseignante qui a mené une grande réflexion sur l'harmonisation des attendus pour chaque cycle de la réforme (rappel des cycles mis en place par la réforme : cycle 1, les trois niveaux de l'école maternelle ; **cycle 2, CP, CE1, CE2** ; **cycle 3, CM1, CM2**, 6^e ; cycle 4, 5^e, 4^e, 3^e).
- Pour l'équipe éducative, l'évaluation est une évaluation désormais positive (pointer les acquis) qui acte les progrès de l'élève et qui ne se situe plus dans la performance. Il s'agit d'évaluer l'élève en termes de compétences, c'est-à-dire évaluer ce dernier sur un même objectif mis en place dans diverses situations afin de voir si ladite compétence est acquise. La grande évaluation, dite « sommative », de fin de trimestre est à moins pratiquer. Elle doit être remplacée par plusieurs « petites » évaluations en classe qui mettent les élèves dans différentes situations avec une même compétence à évaluer.
- Le vocabulaire choisi pour évaluer les élèves (« non atteints », « partiellement atteints », « atteints », « dépassé ») sont des curseurs à la fois fiables et malléables, ce qui permet de mettre en évidence les évolutions, parfois rapides, d'un élève.
- D'un point de vue pratique, les livrets ont été transmis ou envoyés par courrier, en format papier, et avec retard car ils n'étaient pas opérationnels numériquement (ils seront donc semestriels cette année scolaire). Les problèmes rencontrés ont été les suivants : l'actualisation des coordonnées électroniques des parents, la signature numérique, les codes individuels attribués à chaque famille pour consulter sur le Net les livrets de leur(s) enfant(s), le respect de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)... Ces divers problèmes techniques ne sont, à l'heure actuelle, toujours pas résolus. Lorsque le livret scolaire numérique sera opérationnel, il suivra l'élève partout même en cas de radiation, déménagement, changement de cycles, etc. L'application nationale devrait être mise à jour pour pallier ces dysfonctionnements.
 - Ces nouveaux critères d'évaluation sont des indicateurs capables de montrer la réussite et/ou les difficultés d'un élève mais **rien ne remplace l'entretien individuel entre parent(s) et enseignant(s)** afin de connaître les points forts et/ou les points faibles de son enfant.
 - En marge de cette présentation des nouveaux livrets, la question de l'évaluation par la note est de nouveau soulevée. La notation est un vaste champ de réflexion pédagogique car elle est très variable d'un professeur à l'autre, d'un lieu à l'autre, etc. et n'est pas suffisamment fiable. Le point fort de l'absence de notes est que cela ôte un esprit de compétition au sein de la classe qui évolue ainsi dans un climat plus serein.

2) LES ELEVES EN DIFFICULTE

- Les difficultés peuvent être passagères ou être plus installées chez un élève. Mais elles font partie du parcours de l'élève.
- Les solutions apportées à un élève en difficulté sont diverses :
 - les différents stages de remise à niveaux qui sont proposés notamment lors de vacances scolaires ;
 - le travail par différenciation effectué par l'enseignant au sein de sa classe : travailler les compétences autrement et impliquer l'enfant dans sa réussite ;
 - l'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) est un temps de soutien proposé sur le temps du midi ou du soir : il s'agit de réunir quelques élèves autour d'un projet éducatif différent qui a pour but de travailler les compétences vues en classe mais dans un cadre différent avec un objectif différent ;
 - le RASED (le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est un réseau, comme son sigle l'indique, qui met en relation différents acteurs : les maîtres E (mesdames Gourgeon et Jousselein), la psychologue (madame Pétré), l'enseignant(e) concerné(e), l'infirmière scolaire (madame Chalandon), les parents et l'enfant concerné.

Avant d'intégrer dans le RASED un nouvel élève, il y a d'abord une phase de concertation au sein de l'équipe éducative ; puis une phase d'observation ; ensuite une phase d'évaluation ; enfin une prise en charge dans un groupe de 4 élèves (il y a un changement de constitution des groupes toutes les 12 séances / le prochain groupe qui sera constitué vers mai prendra des élèves de niveau CP).

Le rôle du maître E est d'aider l'élève à améliorer ses capacités et à dépasser ses difficultés, à maîtriser ses outils et méthodes de travail, à prendre conscience des progrès en suscitant l'expérience de la réussite et à transférer sa réussite en classe : c'est le réinvestissement qui est visé dans une démarche de fond. Le maître E peut également adapter les supports d'un élève maintenu dans sa classe ;

- la concertation entre les différents membres des équipes éducatives, ce qui inclut les partenaires du centre de loisirs qui côtoient les enfants sur différents temps de la journée (midi/soir) ;
- les différents plans mis en place pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves :

	PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)	PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)	PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)
Pour qui ?	Elève ayant des pathologies chroniques, des intolérances alimentaires, des allergies	Elève en situation de handicap	Elève qui a une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences	Elève ayant des troubles des apprentissages
Quoi ?	- Aménagement de la scolarité - traitement médical - Protocole d'urgence	- orientation ou accompagnement - aménagements et adaptations pédagogiques - aide humaine - attribution de matériels pédagogiques adaptés	- pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées - contrat établi sur une courte durée avec des objectifs segmentés	- aménagements et adaptations pédagogiques
Quels acteurs (en plus des parents et de l'enfant) ?	- le directeur de l'école - le médecin scolaire - l'infirmière scolaire	- le directeur de l'école - la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) - l'enseignant référent	- le directeur de l'école - l'enseignant	- le directeur de l'école - le conseil des maîtres - le médecin scolaire - l'infirmière scolaire

- Pour conclure, lorsqu'un enfant rencontre des difficultés, il faut que se mette en place un travail partenarial entre l'enfant, ses parents et les différents membres de l'équipe éducative.
- En ce qui concerne plus particulièrement les PAI, le point sur les médicaments a été fait (tout a été rangé, étiqueté, sécurisé).

3) EVENEMENTS LIES AU PROJET D'ECOLE / PREVENTION DE LA VIOLENCE ENTRE ELEVES

- L'école primaire Fontaine souhaite faire sienne la question de la violence à l'école qui a déjà été partiellement évoquée lors du conseil d'école du 14 octobre 2016. Il est important de réfléchir sur le climat scolaire que nous voulons offrir à nos enfants car **il est un préalable à la réussite scolaire**. Travailler en sécurité et dans le bien-être est un droit et cela doit s'anticiper. Eviter la violence à l'école nécessite, en amont, une cohésion d'équipe, un cadre structurant, des projets suivis et valorisés. Concrètement, les élèves et les parents doivent connaître **le règlement intérieur**, l'exigence pour les enfants doit être la même dans le **cadre scolaire et périscolaire** (le partenariat avec le centre de loisirs est crucial), différents **projets pédagogiques** sont mis en place et valorisés pour que les enfants intègrent leur rôle de citoyens (comme les débats philosophiques instaurés par monsieur Rubat du Mérac, l'EMC (l'Education Morale et Civique), les différentes sorties scolaires (tous les CM2 visitent Beaubourg encadrés par un conférencier), le parcours cinéma à l'école, etc.). L'éveil à la culture est aussi un rempart contre la violence car l'unité culturelle fédère. D'ailleurs, les nouveaux programmes font une place prépondérante à l'engagement collectif, l'empathie, l'entraide, le travail collectif, l'éducation civique, les dilemmes moraux...

- Un site ressource mis à disposition par l'Education Nationale en ce qui concerne le harcèlement à l'école : <http://www.education.gouv.fr/cid86060/agir-contre-le-harcèlement-a-l-ecole.html>

4) MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE

- Cette année, dans le cadre du projet de l'école, toutes les classes se rendront au musée Georges Pompidou au centre Beaubourg. La semaine du 29 mai au 2 juin sera consacrée à la mise en place d'ateliers artistiques décloisonnés sur toute l'école. L'exposition des réalisations des élèves se fera mi-juin et sera ouverte à toutes les familles sur deux créneaux horaires.
- La kermesse aura lieu le 30 juin de 18h30 jusqu'à 21h. Le thème retenu, pour l'instant, est « les 40 ans du musée Beaubourg ». Il y aura des stands dans la cour et la mairie met à disposition l'espace de la cantine. La réunion commission kermesse aura lieu en mars. La kermesse n'aura lieu que si le plan Vigipirate l'autorise.

5) FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE A L'ECOLE

- La bibliothèque, située au premier étage à côté de la classe ULIS, est sous-utilisée alors qu'elle est bien dotée en livres et documents en tout genre.
- Comment faire vivre cette bibliothèque ? **Un appel aux parents est lancé** : il faudrait faire un point sur la bibliothèque, recevoir des élèves, aider à la logistique. Il faudrait que plusieurs personnes clairement identifiées fassent un travail régulier dans des créneaux horaires définis. La bibliothèque pourrait être utilisée par le centre de loisirs sur le temps du midi par exemple, mais cela pose le problème de l'encadrement et donc du nombre d'animateurs.

6) TRAVAUX DE MAINTENANCE DU BATIMENT

- On compte 36 écoles sur la ville d'Asnières, le budget alloué par la mairie à ces bâtiments publics est donc à partager entre toutes.
- Pour un total de 100 000 euros, trois pôles travaux vont être lancés :
 - toutes les fenêtres du 2e étage ;
 - la clôture (34 000 euros) donnant sur la rue HG Fontaine ;
 - les travaux de sécurisation / risque intrusion (54 000 euros au total) : porte coupe-feu (3000 euros), une porte sécurisée (10 000 euros), un visiophone (8000 euros), changement de toutes les serrures, installation de brise-vues.Les travaux auront lieu en juillet / août.
- Pour 2018, monsieur Cellier s'engage à ce que les fenêtres du premier étage (dangereuses pour la sécurité des enfants) soient changées.

7) TEMPS PERISCOLAIRE ET HARMONISATION AVEC LES TEMPS D'ENSEIGNEMENT

- Corps enseignant, parents d'élèves et représentants municipaux s'accordent à dire que la réforme des rythmes scolaires ne semble pas bénéfique. Mais cette réforme est une loi et elle a dû être mise en place, pour un coût élevé. Asnières est, à l'heure actuelle, une ville bien dotée en NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

8) QUESTIONS DIVERSES

- Un registre de santé et de sécurité va être mis en place et il pourra être rempli par les parents. Ce sujet sera évoqué lors du troisième conseil d'école.
- Mise en place d'un document unique d'évaluation des risques : le DUER.

Compte-rendu rédigé par Julie Berrier, représentante des parents d'élèves PEEP